

## Fiche action n°17

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Sécuriser les sorties d'hospitalisation</b>
<b>Copilotes</b>	<b>ARS - PAYS GRAYLOIS - CHVS</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Améliorer le lien ville-hôpital
<b>Parcours/Projet Prioritaire ARS</b>	<b>PARCOURS PERSONNES AGEES</b>
<b>Enjeu de l'action</b>	<p>Permettre un retour d'hospitalisation sécurisé pour la personne âgée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux organiser le parcours de santé et de soins des personnes âgées en risque de rupture, préserver leur bien-être et leur autonomie sur le bassin Graylois.</li> <li>- Favoriser le maintien à domicile des sujets âgés dans des conditions environnementales adaptées et reposant sur des solutions innovantes.</li> <li>- Eviter les ruptures de prise en charge, spécialement lors de problèmes aigus de santé et de risque d'hospitalisation.</li> <li>- Organiser au domicile et sur le territoire de proximité, la prise en charge dans ses composantes "santé", "médico-sociale" et "sociale", en favorisant une meilleure coordination de tous les acteurs professionnels et de l'entourage (famille et voisins)</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Pérenniser l'expérimentation développée au CHVS depuis 2013 : parcours santé de la personne âgée. Ce dispositif permet d'améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées en préparant l'entrée d'hospitalisation et la sortie, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisant la coordination entre les professionnels de santé autour du pivot constitué par le médecin traitant,</li> <li>• Favorisant les entrées directes en médecine au CHVS dans certains cas préalablement identifiés,</li> <li>• Optimisant l'organisation du maintien ou le retour à domicile,</li> <li>• Communiquant sur l'offre de santé et de services aux professionnels de santé et usagers.</li> </ul>
<b>Opérateurs</b>	CHVS
<b>Partenaires</b>	<p>Partenaires du domicile et de la prévention : ADMR, ELIAD, MAIA, CLIC, CCAS, SSIAD Charcenne, SSIAD Dampierre.  Partenaires de l'ambulatoire : médecins généralistes, ARESPA.  Partenaires du sanitaire : Centre médical Brugnon Agache, CHVS (court séjour et hôpital de jour) ;  Partenaires du médico-social : EHPAD Alfred Dornier, EHPAD Cournot Changey, EHPAD les Sinoplies, MARPA Marnay, Association bien vieillir ; Montagney.</p>
<b>Éléments facilitateurs</b>	<p>Le pays Graylois dispose de tous les dispositifs sanitaires et médico-sociaux en lien avec la prise en charge de la personne âgée.  La volonté de travailler ensemble.  L'existence d'un Centre Hospitalier sur le territoire facilite les liens entre les partenaires (forte proportion de patients âgés) qui se connaissent déjà.  Les compétences complémentaires des différents acteurs constituent une richesse à exploiter.  Des dispositifs d'aide aux aidants sont en place.  Mise en place de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)</p>
<b>Préalables</b>	Coopération du Pays Graylois Groupement d'achats

<b>Programmation de mise en œuvre et échéancier</b>	2013 : lancement de l'expérimentation 2017 : ouverture du dispositif Chaque année : rencontre pluri partenariale pour présentation du bilan d'activité
<b>Modalités de suivi</b>	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de personnes âgées dans la file active Adressage des patients Délai d'action Compétences mobilisées pendant la prise en charge Indicateurs IPAQSS délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation Satisfaction des libéraux lors des réunions ville-hôpital et CLS
<b>Budget</b> (montant et nature des dépenses)	Salaire de l'infirmière PSPA, frais de formation et de déplacement : 60 000 € par an
<b>Sources de financement</b>	ARS -PARCOURS SANTE PERSONNES AGEES-